

# Règlement du Casting Blancheporte 2024

## Article 1- Organisation

La société Civad Blancheporte S.A.S. 22 rue de la Blanche Porte à Tourcoing organise en France Métropolitaine, du 27 décembre 2023 au 6 février 2024 un Concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé "Casting by Blancheporte" dont le règlement est déposé chez Maître Sébastien GOBERT, Huissier de Justice à Roubaix, associé de la S.E.L.A.R.L. Gobert, Plassy-Szypula, dépositaire du règlement complet de ce Concours.

## Article 2- Participation

Toute participation au Concours Casting implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Cette opération est ouverte à toutes les femmes de 45 ans et plus, domiciliées en France métropolitaine ou en Belgique, souhaitant participer et pouvant se rendre disponibles à la date de la Journée Casting Exceptionnelle le 5 avril 2024 (prévoir d'être disponible aussi la veille, le 4 avril 2024), au cours de laquelle sont prévues les séances photos et vidéos.

Cette opération n'est pas ouverte aux membres du personnel Blancheporte ni aux membres de leurs familles.

## Article 3- Modalités de participation

La participation s'effectue uniquement par voie électronique. Les participations sont ouvertes du 27 décembre 2023 au 6 février 2024 minuit sur le site [blancheporte.fr](http://blancheporte.fr) et [blancheporte.be](http://blancheporte.be).

Aucune participation ne pourra être enregistrée par téléphone, par courrier, par e-mail ou sur les réseaux sociaux.

Pour participer, il y a lieu :

- D'adresser sa candidature avant le 6 février 2024 minuit en complétant le formulaire en ligne ;
- De remplir le formulaire de participation en indiquant ses nom, prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse postale ;
- De décrire sa personnalité en quelques lignes et d'expliquer sa motivation à participer au Concours ;
- De joindre deux photos récentes : une de face, une en pied (poids maximum autorisé : 5 Mo).

Toute participation incomplète, inexacte, falsifiée, comportant de fausses indications, non

conforme au règlement ou reçue après la date de clôture du Concours sera considérée comme nulle et entraînera l'élimination de la candidature.

Les participantes s'engagent à se rendre disponibles la journée complète du 5 avril 2024 (la Journée Exceptionnelle) et à arriver sur les lieux la veille, le 4 avril avant 18h. En cas de non-disponibilité, Blancheporte se réserve le droit de sélectionner une autre participante.

#### Article 4 - Dotation

Les gagnantes bénéficieront :

- D'une Journée Exceptionnelle de prise de vues et de vidéo réalisées avec photographe professionnel, vidéaste, coiffeur-maquilleur et styliste. Cette Journée Exceptionnelle le 5 avril 2024 se déroulera dans les locaux de Blancheporte à Tourcoing ;
- Du dressing proposé par Blancheporte lors de cette Journée Exceptionnelle ;
- De la présentation de leur journée sur le blog du site Blancheporte avec partages et descriptifs de leur expérience ;
- De la mise en ligne des photos et vidéos, à partir du 29 mai 2024 sur les sites Blancheporte.fr et Blancheporte.be et sur les réseaux sociaux ;

Pour chacune des gagnantes, Blancheporte réserve et prend à sa charge :

- les frais de transport du lieu de résidence au lieu de prise de vues, selon le mode de transport choisi d'un commun accord, en train, avion ou en remboursant les frais kilométriques engagés
- les frais d'hébergement pour les nuits du 4 et 5 avril 2024.

Les lots offerts ne peuvent donner lieu de la part des gagnantes à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contrepartie financière (totale ou partielle), ni à leur échange ou remplacement contre un autre lot de quelque valeur que ce soit, pour quelque cause que ce soit. Ce lot ne pouvant être ni cédé à titre onéreux ni gratuit. Blancheporte se réserve le droit de remplacer un lot par un autre lot de valeur égale ou supérieure, notamment mais sans que cela ne soit exhaustif, en cas d'indisponibilité du lot initialement prévu.

Blancheporte se réserve le droit de reporter la date de cette Journée Exceptionnelle pour raison exceptionnelle indépendante de sa volonté.

#### Article 5 - Détermination des Gagnantes

Après la clôture de l'appel à candidatures, 5 personnes seront désignées gagnantes par un jury composé de membres du personnel Blancheporte.

Seront choisies 5 femmes représentatives, selon ce jury, de la femme de 45 ans et plus. Le choix se faisant sur base de critères subjectifs et non quantifiables, aucune contestation ne saurait être recevable.

Les 5 gagnantes seront averties par téléphone ou e-mail. À ce titre, le numéro de téléphone et l'adresse e-mail sont obligatoires. Elles devront confirmer dans un délai de 8 jours qu'elles acceptent de participer à la Journée Exceptionnelle. A défaut de réponse dans le délai, Blancheporte déterminera une autre gagnante.

Les participantes non retenues ne seront pas prévenues individuellement.

Les résultats seront rendus publics sur le site Blancheporte.fr et Blancheporte.be à partir du 31 mai 2023.

#### Article 6- Autorisations

En acceptant de participer à la Journée Exceptionnelle, chacune des 5 gagnantes autorise, à titre gracieux, Blancheporte à publier son nom, ville, et les réponses données au questionnaire de personnalité ainsi que la reproduction et la diffusion des photos et des vidéos prises lors de la Journée Exceptionnelle du 5 avril 2024, sur les sites de Blancheporte en France et en Belgique, dans certains de ses e-mails et sur les pages officielles des réseaux sociaux sur lesquels Blancheporte est présente.

Cette autorisation court pour une durée de 5 ans à compter de la première diffusion. Dans le cadre d'une rétrospective et avec l'accord des gagnantes, les photos pourront éventuellement être utilisées après cette durée de 5 ans.

Les participantes sont informées que Blancheporte se réserve la possibilité de procéder à la vérification des informations communiquées lors de l'inscription et que toute indication fautive ou erronée entraînera systématiquement l'annulation de la participation.

#### Article 7- Responsabilité

La participation au Concours "Casting by Blancheporte" implique la connaissance des caractéristiques et des limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et des risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte

Blancheporte décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique.

Blancheporte ne saurait être tenue pour responsable si, au cas où les circonstances extérieures les y obligeaient, ce Concours devait être modifié ou reporté.

#### Article 8 – Force majeure

Blancheporte ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'évènements indépendants de sa volonté ou si les circonstances l'exigent, elle était

amenée à annuler le présent Concours, à l'écourter, le proroger, le reporter, le suspendre ou à en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

#### Article 9 – Données personnelles

Dans le cadre de la participation au Casting, Blancheporte recueille des données à caractère personnel concernant les participants. Les informations à caractère personnel demandées sont obligatoires et nécessaires à Blancheporte pour la prise en compte et la validation de la participation et la détermination des gagnantes. Les données des participants (nom/prénom/date de naissance/email/ adresse postale/téléphone) seront conservées pour une durée de 6 mois après la clôture du casting. Les données personnelles des gagnantes (nom, prénom, photo, coordonnées) sont conservées pendant 5 ans. Toute participante dispose d'un droit d'accès et peut également demander la rectification des données la concernant et, dans les conditions prévues par la loi, s'opposer à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en écrivant à [dpo@blancheporte.fr](mailto:dpo@blancheporte.fr).

#### Article 10 – Loi applicable et Règlement

Le présent Concours est exclusivement soumis à la loi française.

Les éventuelles réclamations concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités doivent être adressées par courrier postal jusqu'à 30 jours après la clôture du casting, à Blancheporte – Service Clientèle - Casting 2024 - 59971 Tourcoing Cedex.

Il ne sera répondu à aucune demande par téléphone ou par e-mail.

Tout différent né à l'occasion du Casting devra faire l'objet d'une tentative de résolution à l'amiable. Si le désaccord persiste, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.

\*\*\*\*\*